



Melun, le 22.05.25

Information usagers

Exercice de sécurité civile feu de forêt « INFERNO 25 » Vendredi 6 juin 2025 de 13h à 17h Forêt domaniale de Fontainebleau - Massif forestier des 3 Pignons

Un exercice interdépartemental sur la thématique du feu de forêts et d'espaces naturels est programmé le vendredi 6 juin 2025 dans la forêt de Fontainebleau (Massif des 3 Pignons).

Cet exercice, sans feu réel, mais d'envergure, mobilisera des effectifs terrestres et aériens des SDIS 77, 91, 78 et 95 et testera en temps réel la réponse de sécurité civile face à un événement d'ampleur qui nécessitera la mobilisation d'importants moyens des SDIS franciliens.

Durant l'exercice, l'accès au périmètre forestier concerné et la circulation sur la D64 seront fermés. Dès le jeudi 5 juin à 18h, les parkings : Feuillardière, Croix Saint Jérôme, Noisy-sur-Ecole, La Mée, Rocher Cailleau, Sambine/Haute-Borne, Canche aux Merciers, Chanfroy, Grands feuillards ainsi que la route forestière Haute-Borne depuis RD 301 (FD Fontainebleau) seront interdits d'accès et aux stationnements. La réouverture interviendra à l'issue de l'exercice vers 18h.

Une notification « Fr-Alert » sera transmise sur les mobiles des personnes présentes dans la zone concernée au moment de l'exercice (entre 13h et 17h). La mention « Exercice » sera clairement indiquée.

L'ensemble des parties prenantes dans la lutte contre les feux de forêt sont impliquées, à savoir les services de l'État Préfecture 77 et 91, Direction départementale des territoires, Office national des forêts, Agence régionale de santé, Office français de la biodiversité, le SDIS 77, le SAMU, le Groupement de gendarmerie de la Seine-et-Marne, la Police nationale de Seine-et-Marne, le Conseil départemental, APRR (société d'autoroute), Eau de Paris, l'association départementale de radioamateurs au service de la sécurité civile et les maires des communes concernées.

La mise en place d'un poste de commandement opérationnel (PCO) à Noisy-sur-École (parking du Bois rond) permettra de simuler, en conditions réelles, la gestion d'une crise et d'améliorer la coopération inter-services.

Afin d'assurer le bon déroulement de cet exercice, nous vous recommandons de suivre les périmètres interdits à la circulation et de ne pas gêner l'accès aux forces de sécurité. Tout contrevenant s'expose à des verbalisations.

Merci de votre compréhension.

Cabinet du Préfet - Service départemental de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères 77000 Melun www.seine-et-marne.gouv.fr







